



## **COMMUNE DE BASSENS**

# **CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE**

**2007-2009**

## **Sommaire**

1. Présentation du territoire
2. L'inscription de la ville dans les politiques contractuelles
3. Les axes prioritaires de la commune de Bassens
4. Les projets territoriaux des quartiers politique de la ville

## 1. Présentation du territoire

La commune de Bassens (7 000 habitants) fait partie des 27 communes de la communauté urbaine de Bordeaux. Elle est située à quinze kilomètres du centre de Bordeaux. Aujourd'hui son accessibilité est relative, compte tenu de sa situation au nord-est de la CUB sur la rive droite. Elle est desservie par les transports en commun de la Connex avec une fréquence moins importante que dans les zones plus proches du centre (une heure pour rejoindre le cœur de l'agglomération). En terme de transport collectif, les déplacements hors de la ville centre sont difficiles. La liaison entre la gare Saint-Jean (Bordeaux) et la gare de Bassens n'est réalisable que deux fois par jour. Dès 2007, la deuxième phase du tramway transformera plus concrètement la vie des habitants.

La commune présente deux entités territoriales très marquées liées à la géomorphologie.

Une ville basse, représentant 60 % du territoire, constituée essentiellement d'une zone industrialo portuaire marquée par des activités lourdes, établissements classés, dont 5 usines SEVESO, silos, et 2 usines d'incinération, entraînant des périmètres de sécurité touchant pour partie la zone urbanisée nord du haut du plateau et fortement prégnants en terme d'impact sur l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Une ville haute se développant sur les derniers contreforts des coteaux des hauts de Garonne. Elle comporte, au nord et au sud, deux pôles verts occupant une superficie de 20 % du territoire et non urbanisable, zones classées naturelles sensibles pour grande partie. Situés sur le tracé du futur parc des coteaux, ces pôles, sur la crête des hauts de Garonne constituent un patrimoine vert, atout principal pour contrebalancer l'impact visuel de la zone industrielle.

Les logements édifiés dans le secteur urbanisable (20% de l'ensemble du territoire communal) sont la résultante –hormis le petit noyau villageois- de l'urbanisation massive des années de l'après-guerre et tout particulièrement des années 60/70. Cette urbanisation n'a pas été réalisée à l'époque sous forme de ZUP mais par entités implantées au fil de l'eau sans tenir compte de la trame urbaine. Aujourd'hui, la commune est par conséquent urbanisée à 97 % de son potentiel et il ne reste que 5 hectares constructibles au nord de la commune.

Les quartiers d'habitat social sont dispersés sur le territoire communal par petits ensembles de 100 à 200 logements, ce qui n'a pas permis, malgré des concentrations de difficultés sociales, un classement en zone urbaine sensible. Afin de maintenir l'attrait de ces quartiers, la commune a mené des opérations de renouvellement urbain, notamment sur le quartier Prévert dans le courant des années 90. A ce jour, deux opérations de construction démolition sont en cours sur la cité du Bousquet (conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et sur la cité Meignan.

## **2. L'inscription de la ville dans les politiques contractuelles**

La commune de Bassens est inscrite depuis l'origine dans les politiques contractuelles en faveur des quartiers défavorisés que ce soit à travers le développement social urbain ou le premier contrat de ville. Au cours de la dernière période de contractualisation (2000-2006) la ville a signé le Grand Projet des Villes en intercommunalité avec les villes de Lormont, Cenon et Floirac ainsi qu'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour l'opération du Bousquet.

L'intégration dans tous ces dispositifs est justifiée, d'une part par la structure du parc de logements, composé de 43% de logements sociaux, datant pour la plupart des années 60 et, d'autre part par une population ayant des revenus parmi les plus faibles de l'agglomération. Celle-ci se caractérise par un taux de chômage élevé (18% dont 60% de chômeurs de longue durée) ainsi que par un niveau de qualification faible puisque 60 % de la population ne dépasse pas le niveau du BEPC.

La situation actuelle des quartiers, et notamment de Meignan, montre à quel point il est capital d'anticiper leur paupérisation afin de ne pas plonger les populations qui y vivent dans des problématiques lourdes et face auxquelles, aujourd'hui, seul un partenariat technique et financier conséquent peut apporter des réponses.

La commune n'a pas été épargnée durant la période des violences urbaines de novembre 2005 avec notamment l'explosion d'un bus de la Connex, l'incendie de poubelles et d'une partie de la résidence pour personnes âgées située à proximité du quartier Meignan et des départs de feu au centre social et culturel Prévert et au poste de la police nationale. Tous ces événements conduisent la commune à renforcer son secteur de la prévention. En effet, en février 2007, la tension reste forte et perceptible et génère un fort sentiment d'insécurité lié à l'errance de groupes de jeunes, notamment sur les quartiers Prévert, Meignan et Beauval.

Durant le dernier contrat de ville, la Mairie et les acteurs de terrain ont œuvré pour tenter de répondre aux problématiques relatives à l'emploi (chantier d'insertion, atelier informatique « la SOURIS », point info jeunes, mobilité des publics...), à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance (intervention d'ALIFS, actions de Cool'eurs du Monde, chargé de prévention de la délinquance, prévention routière), à la réussite scolaire et éducative (accompagnement à la scolarité, veille éducative, équipes de réussite éducative, « Tous enfants du Monde ») et à l'insertion sociale (atelier IDEEAL).

Par ailleurs la ville a mis en place un programme d'actions d'accompagnement de l'opération de rénovation urbaine du Bousquet (les ateliers du Bousquet), ainsi qu'une action en partenariat avec le bailleur Gironde Habitat et le Conseil Général visant à apaiser le climat de tension sur le Quartier Meignan (intervention de l'association AMI).

Toutes les interventions sont menées avec un souci permanent d'apporter une réponse cohérente et coordonnée. Ainsi, la ville inscrit ses actions dans les dispositifs opérationnels que sont le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la veille éducative puis la réussite éducative, le Projet Éducatif Local (renouvelé en 2006). Plus récemment la commune a affirmé son engagement dans le développement durable par le biais de l'Agenda 21. La commune participe également au financement du Plan Local d'Insertion par l'Économique dont un référent tient une permanence à la plate-forme de services publics.

Face aux difficultés toujours présentes, la commune souhaite poursuivre, aux côtés de tous les partenaires institutionnels, son action en faveur des quartiers les plus fragiles (Prévert) ou en pleine mutation (Bousquet, Meignan). Les trois prochaines années 2007/2009 doivent ainsi permettre à la commune et à ses partenaires de terrain de consolider les actions ayant prouvé leur intérêt et leur efficacité et de répondre aux problématiques soulevées lors du dernier contrat de ville.

### **3. Les axes prioritaires de la commune de Bassens**

La commune a défini un cadre que doivent respecter l'ensemble des actions menées sur son territoire et sur ses quartiers et ce, quelque soit le maître d'ouvrage. Le contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit donc dans le projet de territoire communal qui s'appuie notamment sur le PEL, la convention ANRU, les orientations de l'Agenda 21 et les futures mesures de la loi sur la sécurité intérieure.

Ils se déclinent de la façon suivante:

#### **I. Égalité des chances et réussite éducative et culturelle**

L'action éducative demeure un axe fondamental d'intervention sur les quartiers prioritaires. En effet, l'acte éducatif, qui ne doit pas se limiter à la réussite scolaire, permet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire mais également l'apprentissage des savoir-être indispensables à l'intégration à la vie sociale et professionnelle. A ce titre l'éducation participe pleinement à la prévention de la délinquance, à la lutte contre les discriminations, à l'insertion professionnelle et au comportement citoyen.

La commune de Bassens a souhaité s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions éducatives menées sur son territoire que ce soit par le biais des services municipaux ou des autres acteurs présents ou intervenant sur le territoire. L'ensemble du partenariat s'est donc entendu sur des valeurs et des objectifs communs, le tout étant retranscrit dans le Projet Educatif Local renouvelé en 2006 (signature le 1er février 2007). Celui-ci sert de cadre de référence aux différentes actions qui seront menées sur les quartiers prioritaires.

## A. Les objectifs du Projet Educatif Local :

**Mettre en place une véritable coéducation et placer l'adulte comme porteur de valeurs éducatives.**

L'adulte a une fonction de modèle pour l'enfant et le jeune. La démarche consiste à travailler à la mise en place d'un accompagnement parental, en considérant les familles non pas comme la cible d'actions ou comme des partenaires, mais en tant que premiers éducateurs de leurs enfants présents dans la réflexion des professionnels et des associations. Son comportement en matière de civilité ou de valeurs portées sera primordial dans sa transmission aux plus jeunes. Pour cela il convient d'**établir et de faire vivre un fondement commun de valeurs** par la création d'un référentiel dont les acteurs de terrain seront les référents et les garants. Un des préalables fondamentaux est de **s'assurer que tous les parents connaissent et s'approprient la démarche du PEL**. Parce qu'il n'est pas toujours facile d'élever un enfant ou un adolescent, il s'agit de **mieux accompagner si nécessaire les familles dans leur action éducative**.

**Favoriser une démarche d'autonomie, d'initiative et de participation dans le respect des règles de la société.**

Les partenaires du PEL ont souhaité donner une cohérence dans le parcours permettant à l'enfant de grandir et de s'épanouir dans une société où il doit trouver sa place. Pour cela, il est indispensable de **faire connaître à chaque enfant et jeune ses droits, ses devoirs et les règles de vie qui régissent chaque lieu**, mais également **d'accompagner l'enfant et le jeune vers la participation et l'aider dans sa prise d'initiative pour une meilleure autonomie**. Pour permettre une véritable citoyenneté, des actions visant le développement moteur des tout-petits, l'écoute des jeunes mais également leur participation à la vie de la cité ou des structures, devront être entreprises. **Permettre l'appropriation de l'espace communal, national, européen, mondial** reste un objectif du PEL. Celui-ci doit permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leur environnement et de prendre conscience de leur citoyenneté. Toute action permettant de développer la citoyenneté doit ainsi être encouragée. Parce que certains enfants et jeunes ont besoin d'une attention particulière, des dispositifs additionnels sont nécessaires. Ainsi, la réussite éducative permet de repérer, avec toutes les précautions déontologiques nécessaires, les jeunes des quartiers prioritaires en difficultés, de leur proposer un accompagnement individuel et partenarial en lien avec les familles, et ce dans le but de les aider à s'insérer dans la société en trouvant leur place dans un monde commun. Ce dispositif se décline au travers des **équipes de réussite éducative, de la veille éducative** (en mettant l'accent sur le suivi des jeunes après la 3<sup>ème</sup> et sur l'entrée au collège), **de l'accompagnement à la scolarité (CLAS)**. Il s'agit de **permettre une appropriation de la vie sociale pour tous**. Enfin, une démarche d'autonomie ne serait pas complète sans des actions **apportant aux jeunes une connaissance du monde professionnel**. Des actions autour de l'information et de l'orientation seront à développer, notamment dans le cadre du centre d'animation avec la future création d'un bureau d'information pour la jeunesse.

**Favoriser l'enrichissement par la découverte, l'apprentissage et la pratique d'activités culturelles et sportives**

**Assurer un éveil culturel et moteur dès la petite enfance.** Cet objectif se décline en spectacles, interventions artistiques, ateliers de motricité, accueil d'expositions ludiques.

**Favoriser la découverte et l'accessibilité d'activités culturelles et sportives.** Ceci devra se traduire par des actions visant à faire connaître les différentes activités culturelles et sportives au travers d'interventions dans les écoles, dans les structures ou dans le cadre d'opérations grand public sur l'espace communal ou intercommunal. Des animations des terrains de proximité seront mises en œuvre sur les différents quartiers (Prévert, Bousquet, Meignan et Beauval).

**Favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives diversifiées.** Il s'agit pour la commune de multiplier les pratiques afin de chacun puisse y trouver son intérêt et son bien-être ou y exprimer sa créativité.

B. Des équipements au service de l'action éducative et de l'égalité des chances

La forte volonté municipale de développer les initiatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse se traduit, d'une part par le Projet éducatif local, mais également au travers d'un vaste programme d'investissements permettant la constitution d'un véritable **pôle éducatif** et ce en plein cœur de l'opération de rénovation urbaine du Bousquet. Tous les stades du développement de l'enfant sont concernés.

Ainsi, une **maison de la petite enfance** est ouverte depuis septembre 2004. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles cet équipement permet un multi accueil collectif ainsi qu'un accueil familial. Les projets élaborés par les différentes structures doivent permettre aux enfants de 0 à 3 ans un premier travail vers l'autonomie, ainsi qu'une ébauche de socialisation, le tout en aidant parents et enfants à accepter petit à petit la séparation nécessaire à la construction de chacun.

**La maternelle du Bousquet** va, pour sa part, faire l'objet d'une **réhabilitation et d'une extension** qui vont permettre de pallier les manques comme notamment l'absence d'une salle de rééducation pour les membres du RASED, d'une salle de réunion pour l'équipe pédagogique, d'un préau dans le bâtiment du haut. Par ailleurs ces travaux impliquent l'agrandissement du local d'accueil périscolaire, la création d'une classe supplémentaire, le remaniement des dortoirs. Si ce projet n'a pas vocation à améliorer l'accueil quantitatif des élèves scolarisés il va en revanche permettre d'améliorer considérablement la qualité de cet accueil. La livraison de l'équipement est prévue pour **septembre 2008**.

**Le groupe élémentaire de François Villon** va également être **réhabilité et étendu**. Jusque là, le groupe était divisé sur deux sites différents ne facilitant pas une cohérence entre les cycles et posant des difficultés de gestion de l'équipe pédagogique du fait d'une direction unique. Les travaux vont permettre l'accueil des 10 classes sur un même site. Ainsi, dès son ouverture en septembre 2007, l'école va bénéficier de tous les outils pédagogiques nécessaires aux nouvelles formes d'enseignement (outils numériques, ateliers....). Toutes les classes seront notamment équipées en informatique. Par ailleurs, l'équipement prévoit des salles permettant son utilisation en dehors des heures scolaires conformément au concept de pôle éducatif.

Le pôle éducatif sera complété par **la reconstruction du gymnase du Bousquet et par la création d'un centre d'animation** qui permettra l'accueil d'associations sportives ou culturelles. En son sein se trouvera également **un bureau d'information de la jeunesse**. La livraison de cet équipement unique interviendra dans le courant de l'année 2009.

La commune possède également d'autres équipements permettant la traduction opérationnelle des objectifs du PEL. Ainsi le point rencontre jeunes, le CLSH Séguinaud, la médiathèque François Mitterrand, l'école maternelle Chopin, l'école élémentaire Rosa Bonheur, le collège Manon Cormier (récemment réhabilité), le centre social et culturel Prévert, la plaine des sports des Griffons/Séguinaud.

Enfin, les différentes associations présentes, ou intervenant sur le territoire, participent pleinement à l'application du projet éducatif local au travers des actions sportives, citoyennes, culturelles. En ce sens, elles pourront être soutenues pour mener à bien des projets partenariaux répondant aux objectifs fixés sur les quartiers prioritaires.

## **II. Habitat et cadre de vie**

Deux opérations de renouvellement urbain, Bousquet et Meignan, vont se dérouler durant la première période des contrats urbains de cohésion sociale qui s'étale de 2007 à 2009.

L'opération du Bousquet, démarrée en 2001, fait l'objet d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dans le cadre du PNRU. Il ne s'agit donc pas ici de reposer les objectifs urbains déjà inscrits dans une convention prévue à cet effet.

En revanche, on s'attachera à ce que les objectifs sociaux qui soutendent le projet soient respectés et que l'opération sur le bâti soit suffisamment accompagnée pour que l'aménité du quartier soit maintenue après l'achèvement des travaux.

Pour rappel, le projet du Bousquet comprend la démolition de 200 logements collectifs (démolition achevée), la construction de 249 logements dont 161 sur le site. L'espace public va faire l'objet d'une requalification (voiries, éclairage public, mobilier urbain, espaces verts) dont une grande partie interviendra au cours des 3 prochaines années. Enfin, la commune portera la maîtrise d'ouvrage d'un programme de construction et de réhabilitation d'équipements publics avec comme objectif, tant physique que fonctionnel, de créer un pôle éducatif. Celui-ci sera constitué de deux écoles (maternelle et élémentaire), d'une maison de la petite enfance, d'un jardin d'enfants, d'un gymnase et d'un centre d'animation.

L'opération de la cité Meignan, lancée en 2005, consiste à démolir 102 logements collectifs et à reconstruire 150 logements individuels et collectifs. L'ensemble des voies qui bordent le projet va être retraité (maîtrise d'ouvrage CUB) ainsi que le parc Meignan (maîtrise d'ouvrage communale).

Au-delà de l'aboutissement de ces deux projets de renouvellement urbain, la commune souhaite poursuivre plusieurs objectifs inhérents à l'habitat et au cadre de vie sur les 3 quartiers classés en politique de la ville.

L'un des premiers objectifs est de favoriser **une plus grande mixité sociale** sur des quartiers qui concentrent des populations cumulant plusieurs handicaps sociaux. Deux outils peuvent être utilisés à cette fin :

- **diversifier le mode de financement des logements sociaux.** Dans ce but, l'opération du Bousquet prévoit la construction de PLUS mais également de PLS ou de programmes en accession à la propriété. L'opération de Meignan prévoit, pour sa part, une densification qui va permettre de favoriser la mixité sociale par la construction de 48 PLS sur 150 logements construits.
- travailler avec les bailleurs et les travailleurs sociaux sur **un projet de population** pour les quartiers concernés. **Une charte locale d'attribution des logements**, travaillée avec les bailleurs sociaux, peut être un outil au service d'une politique de peuplement cohérente respectant des objectifs de mixité.

Un autre objectif est l'**accompagnement des opérations de renouvellement urbain**. En effet, pour de nombreux habitants, elles représentent un choc personnel qu'il convient de limiter par un accompagnement tout au long des travaux par l'organisation de **comités de relogement** associant les bailleurs, les services municipaux, les services de l'Etat, les travailleurs sociaux, et permettant de maintenir une information régulière de tous sur la situation sociale du quartier. Le plan de relogement du Bousquet est achevé depuis 2005 et a fait l'objet d'une enquête de satisfaction des habitants. L'opération Meignan, qui sera réalisée dans les 3 prochaines années, devra également faire l'objet de ce type d'enquête auprès de l'ensemble des personnes relogées sur site.

Des **actions de développement social** (repas de quartier, travail autour de la mémoire, gestion des énergies) doivent également servir à retisser le lien social sur des quartiers où le sentiment d'insécurité conduit chacun à se replier sur son logement. Un projet global, réfléchi en amont, et associant tous les acteurs semble indispensable pour s'assurer d'un rythme soutenu et cohérent tout au long des opérations et de l'année pour les quartier

- La commune souhaite également participer à **l'amélioration** concrète **du cadre de vie** des habitants des quartiers identifiés au titre de la politique de la ville.

A ce titre des efforts particuliers doivent être portés sur l'aménagement de l'espace public, sur l'amélioration de l'offre de services de proximité (réhabilitation des équipements, nouveaux modes d'accueil). Il convient également de pérenniser l'aménité des quartiers par la signature de **conventions de gestion urbaine de proximité** définissant le rôle et les obligations de chaque partenaire pour le bon fonctionnement des quartiers.

- L'arrivée du tramway, au cours de l'année 2008, au sud de la commune va être l'occasion de repenser **les modes de déplacement** au sein de la commune, notamment la fréquence du passage des transports publics dans **les quartiers les plus enclavés** (Prévert) dont la population comprend des personnes peu mobiles.

### III. l'accès à l'emploi et le développement économique

La réduction du chômage dans les quartiers prioritaires, et plus particulièrement celui des jeunes, est une priorité majeure de l'action municipale de Bassens. En effet, le taux de chômage sur certains quartiers représente le double du taux communal (35,8 % sur Prévert, 18,6% sur le territoire communal). Il convient d'agir afin que la reprise de l'emploi soit favorable à tous et notamment aux moins qualifiés (70% des habitants des quartiers ne dépassent pas le niveau BEPC).

Les différents objectifs qui vont être poursuivis au cours des 3 prochaines années sont les suivants:

- **Accompagner les demandeurs d'emploi dans la recherche de travail sur la commune, sur la rive droite, sur le bassin d'emploi.** Si la commune peut proposer des actions en faveur de l'emploi par le biais des services proposés à la plate forme de services publics, d'autres acteurs comme le PLIE ou le SPEL doivent être des partenaires réguliers pour trouver des solutions à l'échelle la mieux adaptée.
- **Diversifier les outils pour le retour à l'emploi et développer de véritables parcours de formation.**  
La commune souhaite mettre en place des chantiers de formation en partenariat avec le Conseil Régional, le Service public de l'emploi, le PLIE. Par ailleurs, l'utilisation de la clause d'insertion doit être systématisée afin que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier des emplois induits par les travaux ayant lieu sur leurs quartiers.  
Une articulation entre ces différents outils est nécessaire pour inscrire les personnes en insertion économique dans des parcours plus longs et cohérents.
- **Rendre plus attractifs les métiers à fort potentiel d'emploi.** Les partenaires du territoire doivent agir de façon concertée afin de valoriser les métiers en pénurie de main d'œuvre et qui peuvent bénéficier à des travailleurs peu qualifiés (ex. : métiers du bâtiment). Des campagnes d'information pourraient être menées dans les différents lieux ou points d'accueil de public (plate-forme, centre social et culturel, point info jeunes, point rencontre).
- **Favoriser la connaissance des dispositifs de l'emploi existants en fonction des besoins de chacun.** L'empilement des compétences et la multiplication des acteurs de l'emploi rendent les démarches de plus en plus complexes. Si des dispositifs comme le PLIE sont des lieux de cohérence et de coordination pour les acteurs, le public doit perdre le moins de temps possible dans son parcours professionnel, et ce dès le plus jeune âge. Cela peut passer par une articulation étroite entre les acteurs de l'emploi et le point info jeunesse (et le futur bureau d'information de la jeunesse), par une formation des agents de médiation afin qu'ils réalisent les prescriptions les plus justes ou opportunes.
- **Développer les passerelles avec la zone industrialo portuaire** afin que les emplois induits par celle-ci puissent bénéficier aux bassenais. L'existence d'un club d'entreprises doit permettre une meilleure connaissance et définition des besoins
- **Lutter contre les discriminations à l'embauche** par un travail étroit avec le club d'entreprises et en intégrant le plan d'action territorial de lutte contre les discriminations, formation des acteurs.
- Avoir recours à des **emplois aidés** pour développer la médiation sociale

## **La tranquillité publique et la prévention de la délinquance**

La prévention de la délinquance et la tranquillité publique sont à présent encadrées par la loi sur la sécurité intérieure. Elle va donc servir de référence pour toutes les actions qui seront entreprises sur le territoire. Le texte n'étant pas à ce jour adopté, cette thématique fera l'objet d'un amendement dès que possible.

Cependant, l'une des priorités de la commune doit être de formaliser son Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance afin d'améliorer pour les élus et les partenaires la lisibilité de l'action publique menée.

Il convient également de travailler à l'amélioration du partenariat avec les polices nationales.

La commune souhaite également mettre en place une instance partenariale de rappel de la règle pour tout individu ayant été identifié lors d'un acte délictueux mineur.

Enfin, il convient de rétablir un contact de proximité avec notamment l'organisation d'animations sur des terrains de proximité afin de mettre les jeunes sur des trajectoires positives par, notamment, la découverte et la pratique de sports différents grâce à l'encadrement d'un professionnel.

#### 4. Le projet territorial des quartiers politique de la ville

Trois quartiers ont été retenus dans la géographie prioritaire au titre du contrat urbain de cohésion sociale qui va s'étaler de 2007 à 2009. Après quelques éléments de diagnostic, chaque quartier fait l'objet d'un détail des enjeux (objectifs globaux) et des objectifs stratégiques.

##### A. Le quartier du Bousquet

Situé à proximité du centre bourg, il a fait l'objet le 28 avril 2005 d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Si l'opération est engagée depuis 2001, elle va se prolonger jusqu'en 2009 avec notamment la livraison de 87 logements, des interventions lourdes sur les équipements publics (rénovation de école maternelle et de l'école élémentaire, reconstruction d'un gymnase et la construction d'un centre d'animation) ainsi que l'aménagement de l'ensemble de l'espace public (voiries, espaces verts, jardin des enfants).

Conformément au Programme Local de l'Habitat pour Bassens, l'opération de rénovation urbaine va permettre une diversification de l'offre par la construction de logements en PLS ou de logements en accession sociale. Ces choix vont également permettre une véritable mixité sociale qui sera renforcée par un programme immobilier prévu au cœur du périmètre opérationnel sur l'îlot des maréchaux.

L'opération répond également aux objectifs du Plan des Déplacements Urbains en prévoyant des voies de circulation douce sur l'ensemble des voiries du périmètre opérationnel qui va faire l'objet d'un réaménagement au cours des 3 prochaines années.

Il est également important de noter que, dans le cadre du conventionnement avec l'ANRU, le quartier fait l'objet d'une convention de **gestion urbaine de proximité** qui doit être signée prochainement par les trois maîtres d'ouvrage (commune, CUB, bailleur).

Sur le plan social, le relogement est entièrement réalisé. De plus, le plan local d'application de la **charte nationale d'insertion** est entré dans sa phase opérationnelle. Il s'agit, dans les trois prochaines années, de consolider les acquis issus de l'opération sur le bâti par un accompagnement spécifique permettant **une banalisation du quartier**, son ouverture sur le centre bourg, pour envisager sa sortie de la politique de la ville après 2009. Pour cela, des actions d'animation doivent être entreprises afin de soutenir la dynamique sociale positive démarrée au cours des années précédentes dans le cadre des ateliers du Bousquet.

Des actions en direction des plus jeunes sont également nécessaires pour favoriser la réussite éducative, que ce soit au travers de l'accompagnement à la scolarité ou les ERE pour les plus fragiles, mais également des animations sur le terrain de proximité dans le cadre de la lutte contre la délinquance. De plus, le centre d'animation qui verra le jour au cours de l'année 2009, accueillera le point info jeunes qui nécessitera une mise en réseau avec les partenaires de l'emploi afin de favoriser l'orientation des jeunes et lutter ainsi contre des taux de chômage élevés.

## Les objectifs CUCS 2007-2009 pour le quartier du Bousquet

	<b>ENJEUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>BOUSQUET</b>	Aboutir le projet urbain	Améliorer l'offre de services de proximité
		Favoriser la mixité sociale
		Banaliser le quartier
	Egalité des chances, réussite éducative et culturelle	Repérer les enfants en difficultés pour mieux les accompagner
		Favoriser la réussite éducative
		Favoriser la découverte et l'accessibilité aux activités culturelles et sportives
		Faire fonctionner le pôle éducatif
		Mieux mobiliser les publics
	Favoriser l'accès à l'emploi, améliorer l'employabilité	Mieux repérer les publics
		Orienter les publics
		Offrir des parcours cohérents d'insertion
		Atteindre les objectifs de la charte nationale d'insertion
	Accès à la prévention et aux soins	Sensibiliser les publics
	Prévention de la délinquance, tranquillité et sécurité	Assurer la tranquillité publique sur le quartier

## **B. Le quartier Prévert**

Situé à l'extrémité nord de la commune, et malgré une réhabilitation au cours des années 90, ce quartier souffre toujours d'un déficit d'image lié notamment à son éloignement des premiers commerces. Il continue de concentrer les difficultés sociales avec un fort taux de chômage (35,8%), un nombre important de familles mono parentales (environ 20%) et une forte présence de population étrangère (16%). Il est régulièrement le théâtre de violences (notamment durant la crise des banlieues de novembre 2005) qui ont conduit à une fermeture provisoire du centre social et culturel ainsi qu'à la délocalisation de son personnel administratif. Aujourd'hui la tension reste très vive sur ce territoire et le centre social est un bâtiment qui sert régulièrement d'exutoire.

Le projet du centre social est à redéfinir afin de répondre au mieux aux attentes de la population et de rompre le fort sentiment d'isolement géographique ou vis à vis de la puissance publique.

Des actions en direction de la jeunesse menées au cours du dernier contrat de ville (accompagnement à la scolarité, tous enfants du Monde, piste de skate) n'auraient pu se réaliser sans le soutien de l'État. Ce quartier nécessite une prise en charge de problématiques liées à l'éducation, l'emploi, la mobilité, la tranquillité publique que la commune n'est pas en mesure d'assumer seule.

La réussite éducative et l'égalité des chances sont des objectifs primordiaux sur ce quartier. L'accompagnement à la scolarité reste une action importante et très fréquentée. Certains enfants ont également été présentés dans le cadre de la réussite éducative mais n'ont pu faire l'objet, à ce jour, d'une prise en charge du fait de la non adhésion des parents. Un travail pédagogique est donc à réaliser afin que les parents aient une meilleure connaissance du dispositif et acceptent ainsi une aide de l'équipe de professionnels présents dans la cellule opérationnelle. Il s'agit donc de replacer l'adulte dans son rôle de parent et comme porteur de valeurs éducatives. Des ateliers ludoéducatifs doivent également être mis en place sur Prévert afin d'apporter des réponses adaptées, par des actions collectives, à des problématiques individuelles.

Le partenariat avec l'éducation nationale et les autres acteurs de terrain doit également se poursuivre et se renforcer sur ce quartier au travers d'actions telle que « Tous les enfants du monde » qui a permis un travail autour de la citoyenneté entre l'école élémentaire Rosa Bonheur, le Centre Social et Culturel, l'association Cool'eurs du Monde. Conformément à l'esprit du Projet éducatif Local, il est fondamental que les adultes adoptent la même attitude face à des enfants en manque de repères. Chaque partenaire y trouvant son compte, ce type d'action doit être réitéré dans la période 2007-2009.

Le phénomène d'enclavement du quartier est accentué par un déficit de mobilité des populations, qu'il faut tenter d'améliorer par des actions concrètes (aide au passage du code et du permis de conduire, prêt de véhicule, etc...). Il conviendra également de tout mettre en œuvre pour que le quartier puisse profiter des effets bénéfiques de l'arrivée du tramway au sud de la commune.

Au-delà des problèmes de mobilité, cet enclavement a également pour conséquences de rendre la population captive au quartier ce qui représente un véritable frein à toute insertion professionnelle. Afin de pallier cette captivité, il est primordial de favoriser la découverte, la pratique et l'accessibilité aux activités culturelles et sportives, à l'intérieur mais également à l'extérieur du quartier.

## Objectifs CUCS 2007-2009 pour le quartier Prévert

	<b>ENJEUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>PREVERT</b>	Amélioration de l'habitat et du cadre de vie	Améliorer le cadre de vie
	Egalité des chances, réussite éducative et culturelle	Repérer les publics en difficulté pour mieux les accompagner
		Favoriser la réussite éducative
		Favoriser la parentalité
		Favoriser la découverte et l'accessibilité aux activités culturelles et sportives
		Faire diminuer l'illettrisme
		Développer la citoyenneté
	Favoriser l'accès à l'emploi, améliorer l'employabilité	Mieux repérer les publics notamment les plus jeunes
		Orienter les publics
		Offrir des parcours d'insertion cohérents
		Atteindre les objectifs de la charte nationale d'insertion
	Désenclaver le quartier	Favoriser la mobilité des publics
	Repenser l'utilisation du centre social et culturel Prévert	Refonder le projet de centre social autour d'un projet de pôle social associant tous les partenaires
	Prévention de la délinquance, tranquillité et sécurité	Réduire les actes d'incivilité et de violence
		Accompagner les plus jeunes
		Diminuer le sentiment d'insécurité
	Accès à la prévention et aux soins	Sensibiliser les publics

### **C. Le quartier Meignan**

Ce quartier est engagé dans une opération de renouvellement urbain. Celle-ci prévoit la démolition complète des 102 logements (PLUS) et la reconstruction de 150 logements, permettant ainsi une densification du quartier et assurant une mixité par la construction de 48 logements en PLS. La CUB interviendra sur l'ensemble des voies qui bordent la cité. La commune, quant à elle, prend directement à sa charge une intervention sur le parc boisé. Cette opération a reçu l'aval de l'État permettant ainsi d'organiser la vacance et de démarrer les premières démolitions (24 logements sont démolis à ce jour). L'ensemble des constructions sera réalisé au cours des 3 prochaines années.

La commune sera particulièrement vigilante à l'évolution du taux d'effort des familles qui seront relogées sur place. Un conventionnement avec la CUB et le bailleur est par ailleurs nécessaire pour organiser la gestion du quartier durant le chantier et en fin d'opération.

Cependant, le quartier fait face aujourd'hui à de graves troubles de tranquillité publique dus en grande partie à l'appropriation des espaces communs par des groupes de jeunes provenant d'autres quartiers de la commune mais également des villes voisines. Les interventions des forces de police n'ont pas permis à ce jour de solutionner le problème plongeant la population dans un profond sentiment d'insécurité.

La commune et le bailleur souhaitent mettre en place un programme d'actions d'accompagnement sur les thèmes de la mémoire et du développement durable mais celles-ci ne pourront pas être engagées avant que le calme et la sérénité ne soient revenus sur la cité. Ainsi, l'association AMI a déjà été sollicitée afin de mener en préalable un accompagnement et un soutien psychologique à la population du quartier. Son intervention va se terminer début mars 2007.

Le collège est situé à proximité du quartier Meignan et il semble donc opportun de pointer les phénomènes de violence ou d'incivilité dont font régulièrement l'objet les bus et les chauffeurs de la Connex. Les populations de Meignan ne sont pas forcément en cause mais la commune souhaite pointer et résoudre ces actes.

Le partenariat dans la période 2007-2009 doit également se mobiliser afin de mettre en place une gestion urbaine de proximité pour garantir l'aménité du quartier à l'issue de l'opération.

## Objectifs CUCS 2007-2009 pour le quartier de Meignan

	<b>ENJEUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>MEIGNAN</b>	Aboutir le projet urbain	Réalisation de l'opération de démolition reconstruction
		S'assurer de l'aménité durable du quartier
	Accompagner l'opération de renouvellement urbain, favoriser la mixité sociale	Diminuer les impayés sur le quartier
		Tisser du lien social sur le quartier
	Egalité des chances, réussite éducative et culturelle	Repérer les publics en difficulté pour mieux les accompagner
		Favoriser la réussite éducative
		Favoriser la découverte et l'accessibilité aux activités culturelles et sportives
		Développer la citoyenneté
		Améliorer la capacité parentale des familles en difficulté
	Favoriser l'accès à l'emploi, améliorer l'employabilité	Mieux repérer les publics
		Orienter les publics
		Offrir des parcours cohérents d'insertion
		Atteindre les objectifs de la charte nationale d'insertion
	Accès à la prévention et aux soins	Sensibiliser les publics
	Prévention de la délinquance, tranquillité et sécurité	Faire diminuer significativement les actes d'incivilité
		Diminuer le sentiment d'insécurité
		Prévenir la violence au collège